

Il me semble tout à fait logique de prévoir, ce qui n'a pas été fait dans le scénario de prix exposé par le gouvernement, que lorsque nous fixerons le prix au-dessus de \$13.75 le baril, nous verserons la totalité de ce bénéfice dans une caisse de développement énergétique, à gestion commune fédérale-provinciale. En procédant ainsi, les revendications albertaines seraient en grande partie satisfaites, car l'Alberta soutient que le pétrole appartient à la province qui le produit, et que c'est aux provinces que doit revenir une bonne partie de la rente assurée par la vente de cette ressource. Il est évident que s'il y a une caisse énergétique fédérale-provinciale, le gros des travaux de développement pétrolier continuera de se faire en Alberta. Une grande partie de ces fonds serait réinvestie en Alberta. Toutefois, comme le gouvernement fédéral participerait à cette caisse conjointe, il pourrait commencer à établir des priorités pour l'exploitation des sources d'énergie ailleurs au Canada et peut-être utiliser des fonds de cette caisse pour favoriser la conservation et financer certaines mesures de compensation.

Les fonds de cette caisse pourraient également être prêtés au secteur privé qui les investirait et à des organismes comme Petro-Canada qui, je l'espère, demeurera intact, afin que le gouvernement fédéral participe effectivement à l'élaboration de la politique énergétique nationale. Autrement, comme je le signalais plus tôt ce mois-ci, les pouvoirs de planification passeraient d'Ottawa à Edmonton.

Le Nouveau parti démocratique s'élève contre la proposition à cause des effets négatifs à court terme d'une forte hausse des prix. Il faudrait la différer jusqu'à ce que l'économie montre des signes de rétablissement et quand nous commencerons alors à hausser les prix, pour les raisons que j'ai exposées, tout ce qui dépassera le prix actuel devra aller dans cette caisse fédérale-provinciale de l'énergie.

En fixant le montant de la hausse du prix, il faudra également tenir compte de ce que coûtera au Canada la mise en valeur future de ses ressources énergétiques. J'ai demandé au ministre l'autre jour, au cours d'une séance du comité, quel prix le gouvernement prévoyait-il payer pour atteindre l'autonomie énergétique d'ici 1990. Il n'a pu me fournir un chiffre. Le gouvernement semble croire aveuglément qu'en faisant grimper le prix du pétrole à 90 p. 100 du prix de Chicago, il obtiendra les fonds nécessaires. Au lieu de laisser les pays de l'OPEP dicter au Canada sa politique en matière de prix de l'énergie, nous devrions calculer le coût puis fixer notre prix inférieur en nous fondant sur le résultat. Les pays de l'OPEP n'imposent même pas le prix mondial à leur population, mais le Canada, avec toutes ses ressources énergétiques, permet à ce cartel de fixer le prix que paieront les Canadiens et, par voie de conséquence, de nous imposer les difficultés économiques que nous ne manquerons pas d'avoir, par suite de sa politique.

J'ai lu quelque part que d'ici 1995, nous devons consacrer 180 milliards de dollars à la mise en valeur de nos ressources énergétiques pour devenir autonomes. Je souhaiterais que le ministre nous donne des chiffres à ce sujet; cela m'assurerait que le gouvernement sait où cette hausse de prix va nous mener. Bien entendu, ces dépenses dépendraient du taux de croissance de nos ressources énergétiques, ce qui m'amène aux

Les subsides

raisons pour lesquelles je crois que nous pouvons nous permettre de reporter la hausse du prix.

Si le gouvernement mettait en vigueur certaines mesures de conservation de l'énergie, nous disposerions d'une certaine marge de manœuvre. Selon certaines estimations, nous pourrions ainsi réduire de 60 milliards ces dépenses de 180 milliards. Le ministre soutient que le seul moyen efficace d'encourager l'économie d'énergie consiste à hausser les prix. J'admets que ce moyen est efficace, mais seulement si les consommateurs peuvent en même temps avoir recours à des solutions de rechange.

Par exemple, une taxe d'accise de 30c. par gallon d'essence destinée à décourager l'usage des voitures particulières serait bien plus efficace si les gens pouvaient compter sur de bons réseaux de transport en commun; ils prendraient alors volontiers l'autobus, le métro ou les trains rapides. Bien souvent à l'heure actuelle les gens n'ont pas le choix. Dans le plupart des villes du Canada et notamment dans ma région du nord de l'Ontario, ils doivent faire la navette, même entre de petites localités, pour se rendre à leur travail. L'utilisation collective des voitures particulières est malcommode en raison de la diversité des destinations.

Je ne pense pas qu'une taxe d'accise de ce genre puisse avoir l'effet qu'elle pourrait avoir si le gouvernement avait des solutions de rechange immédiates à offrir. Et il en est de même pour la substitution du gaz naturel au pétrole et l'incitation à la conservation. Si nous pouvions appliquer, sur une bien plus grande échelle, des normes de rendement obligatoires aux appareils ménagers, aux automobiles et à l'isolation des maisons, nous pourrions contribuer, du moins à court terme, à économiser nos ressources non renouvelables sans avoir recours à ces hausses de prix auxquelles le gouvernement tient tant. Je soutiens qu'en ayant recours à des mesures de conservation, nous pouvons nous ménager un délai et éviter les graves inconvénients de la hausse immédiate des prix.

Le ministre a mentionné que les sociétés pétrolières devraient être tenues de payer une taxe spéciale sur les bénéfices excédentaires. Je crains que ce ne soit pas efficace. Nous savons tous comment une compagnie peut s'y prendre pour faire croire que ses bénéfices diminuent. Elle peut, par exemple, réinvestir ses revenus dans des projets coûteux. Naturellement, ses bénéfices diminueront, de même que les recettes fiscales sur les excédents de bénéfices. Si nous comptons seulement sur cet impôt, les compagnies pétrolières, afin de réduire leurs revenus nets, investiront, bien sûr, dans le secteur énergétique, mais continueront à investir de plus en plus dans d'autres secteurs, en achetant par exemple des usines ou des terrains. Elles agiront de cette manière pour diminuer les bénéfices excessifs et échapper ainsi à l'impôt que le gouvernement veut instituer.

● (1610)

Voilà certaines de mes inquiétudes et de mes idées. Je prie le ministre d'étudier sérieusement certaines de mes propositions. Les conséquences immédiates de cette politique sont, à mon avis, tellement négatives que nous devons étudier d'autres solutions au lieu de cette augmentation annuelle de \$4 à court terme.